Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260831-2026_0066-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 août 2026

Date de convocation :
25 août 2026

Date d'affichage :
25 août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mil vingt-six, le lundi trente et un août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Patrick BOURBLANC, Benoît DUCHEMIN, Yoann MOTTAIS, Léa BENITEZ, Aurélie MARZIN, Marine OLLIVO, Audrey PIERRES, Pascal LEMARCHAND, Magali LISCORNET, Yann FRABOULET, Sylvain FRELAUT, Laure AUREGAN, Damien MACE, Claudie LE MEHAUTE

Secrétaire de séance : Yann FRABOULET

DCM2026/066 : PARTICIPATION FRAIS SCOLAIRES 2025-2026 - ECOLE SAINTE ANNE A PLELO

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par l'école de Plélo concernant la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2025-2026, des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans cette école. Cela concerne 2 enfants en maternelle ;

Il est précisé que le coût moyen départemental pour l'année scolaire 2025-2027 est de :

- Pour un élève de maternelle : 1650,00 € de plus de 3 ans
-

La commune de Plélo a fixé par la délibération n°27-11-25-014 ; le 27 novembre 2025, sa participation pour l'année scolaire 2025-2026 à l'école Sainte Anne à :

- 1673.46€ pour un élève en maternelle,
- 464.62€ pour un élève en primaire.

Monsieur le Maire propose de participer à la même hauteur pour les élèves de Sainte Anne de Plélo.

A savoir que cette demande concerne 2 élèves de maternelle à l'école privée Sainte-Anne de Plélo avec :

- Un coût moyen de 1 673.46 € par élève de maternelle ; soit un total de 3346.92€

L'école de Plelo demande également une participation pour des dépenses pédagogiques, à savoir 14€ par élève soit 28€, ce montant est destiné à l'achat de jouets de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de participer à hauteur de 1 673,46 € par enfant de maternelle (2)) aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Anne de Plélo pour l'année 2025-2026, soit 3346.92 € ;**

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260831-2026_0066-DE

- **DECIDE de ne pas participer à hauteur de 14€ par élève pour les dépenses pédagogiques soit 28€ au total ;**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yann FRABOULET

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE